

# SAINT LAURENT SUR OUST

## Bulletin Municipal



*La visite du Père Noël à la cantine !*



*Janvier 2017*

*N° 66*

# Quelques photos



*La cantine*



*Les Vieilles*



*Souppapes*



# Le Mot du Maire

Meilleurs  
Voeux



Bonjour à tous,

L'année 2016 s'achève...

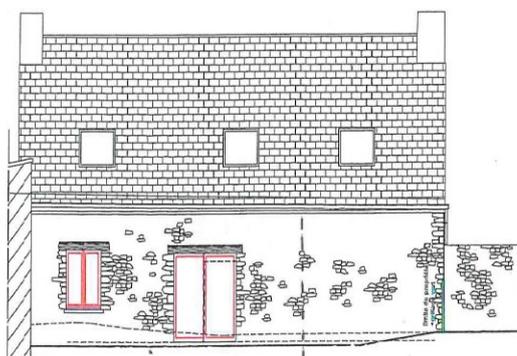
Nous avons travaillé cette année, comme d'habitude, à garder notre commune vivante.

Après avoir racheté la "maison de Gaby" en 2014, nous avons réfléchi au projet que l'on pouvait mettre en place dans cette belle maison.



FACADE EST

Salle associative ← → Logement



FACADE OUEST

Logement ← → Salle associative

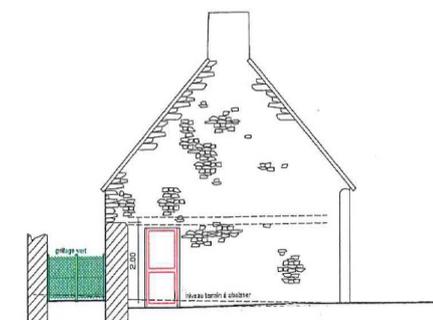
Ce sera une salle associative dans la moitié du rez-de-chaussée où l'on aura plaisir à se retrouver dans le cadre d'un concert, d'une exposition d'œuvre d'art, d'un circuit dédié à l'artisanat...

L'entrée se fera par le pignon où une porte sera créée.

Le reste de la maison sera transformé en un logement locatif de type T3.

Pour faire un ensemble homogène avec le salon de coiffure "Le Cheveu de No", la commune a souhaité faire l'acquisition de la "maison de Roger" Chatel et réfléchit à présent à sa future destination.

Mais pour ces bâtiments qui sont devenus communaux, nous essaierons de trouver une unité architecturale qui permettra de garder ce joli cachet au cœur de notre bourg et que beaucoup de visiteurs nous envient.



PIGNON SUD

Salle associative





Un dossier qui est également en cours de réalisation, c'est la signalisation de nos rues, quartiers et maisons. Cela n'a pas toujours été simple et il a fallu créer des noms de rues pour certains lieux afin de simplifier le repérage. Enfin, c'est presque terminé...

La pelouse du terrain de foot a été refaite, mais le temps très sec de cet été ne nous a pas beaucoup aidé. Malgré des arrosages fréquents, la graine semée a eu bien de la peine à germer et à se développer normalement. Espérons que le terrain pourra servir cet hiver à nos valeureuses équipes de l'EDO. Mais il faut jongler entre le fait de mettre le terrain à disposition du club et ne pas abîmer définitivement une pelouse fraîchement refaite et qui a eu bien des misères à repartir...



Notre école se porte bien dans le cadre du RPI avec St Congard, mais il ne faut pas oublier que nous ne sommes pas à l'abri d'une fermeture d'une demi-classe ou même d'une classe si le nombre d'élèves devenait insuffisant. Il nous faut rester vigilant. Notre école est trop importante pour ne pas y faire attention !



Chaque détenteur d'un terrain constructible a reçu une lettre lui indiquant que le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) était en cours de finition au niveau du Pays de Ploërmel (56 communes) et que ce SCOT allait sans doute nous obliger à modifier notre Carte Communale approuvée en 2006, d'ici un certain laps de temps. A chacun de réfléchir à ce qu'il souhaite faire avec ses parcelles constructibles qui ne le resteront pas toujours... N'hésitez pas à nous contacter pour avoir davantage de renseignements sur ce sujet.



Je vous souhaite à tous une bonne et belle année 2017, qu'elle vous garde en bonne santé et qu'elle vous apporte tout ce que vous souhaitez !



Vous n'êtes pas sans savoir que la Communauté de Communes à laquelle nous sommes rattachés va s'élargir. Nous allons nous regrouper avec les Communautés de Guer et de La Gacilly. Il y aura en tout 27 communes et tous les services vont fusionner. Le pôle communautaire de la zone de Tirpen à Malestroit sera le centre administratif de la future Communauté qui s'appellera "De l'Oust à Brocéliande Communauté". Les services techniques seront regroupés à La Gacilly et les services à la personne seront plutôt sur Guer. L'ensemble sera opérationnel à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et les élections du Président et des Vice-Présidents se dérouleront le 13 janvier 2017.

Comme toujours, je ne le dirai jamais assez, je remercie tous ceux qui œuvrent à la vie de notre commune en étant responsable d'une association, en organisant des événements (concerts, ...), et les personnes qui contribuent au bien-être collectif par de menus travaux pour la mise en place d'animation. Encore merci !

Je suis moi-même bien entourée par une équipe de conseillers municipaux prêts à rendre de nombreux services et par une équipe de salariés exemplaires qui sont toujours au service de la collectivité, dans le bon sens...

A ce propos notre commune n'emploie plus aucun produit phytosanitaire (par conviction et par obligation). Si chacun pouvait nous aider à garder ce statut de commune "zéro phyto" en enlevant par exemple, dans la mesure du possible, les quelques mauvaises herbes autour de ses propriétés car c'est beaucoup plus de temps à passer que d'épandre un désherbant dans les allées. Mais, bien sûr, il n'y a aucune obligation !



Isabelle MICHEL



# Conseil Municipal



## Assainissement - Fixation des tarifs 2017

Madame le Maire rappelle aux conseillers la délibération en date du 7 octobre 2015 par laquelle ils fixaient les différents tarifs 2016 se rapportant au *Service Assainissement* : Abonnement, Redevance.

Dans la perspective de la prochaine facturation, la SAUR souhaite savoir si la commune envisage de revaloriser pour l'année 2017, le montant de la redevance assainissement recouvrée par ses services au profit de St Laurent sur Oust.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide d'appliquer une augmentation de 2% sur le tarif redevance et de maintenir l'actuel tarif pour l'abonnement, soit :

|                                  |             |   |             |
|----------------------------------|-------------|---|-------------|
| ⇒ <u>Abonnement</u> ⇒            | 79,60 € H.T | ⇒ | 87,56 € TTC |
| ⇒ <u>Redevance</u> ⇒ 2,05 x 2% = | 2,09 € H.T  | ⇒ | 2,29 € TTC  |

## Participation pour l'assainissement collectif (PAC) 2017

Madame le Maire rappelle aux conseillers la délibération en date du 7 octobre 2015 par laquelle ils fixaient le tarif 2016 se rapportant à la PAC, révisable annuellement au 1<sup>er</sup> octobre de chaque année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide d'appliquer une augmentation de 2% sur le tarif actuellement en vigueur, soit : 1 259,48 € X 2% = 1 284,66 TTC

## Compte Administratif Assainissement 2015

Madame le Maire explique aux membres du conseil que, suite à une erreur d'imputation au niveau du chapitre pour le compte 758 "ajustement TVA", la modification ci-dessous doit être apportée :

- Compte 758 – Chapitre 042 = - 0,18 €
- Compte 758 – **Chapitre 75** = + 0,18 €

Les montants totaux du Compte Administratif Assainissement 2015 voté le 4 mars 2016 restent inchangés. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide de valider cette modification.

## Aménagement accès services techniques

Messieurs Michel BERTHET et Didier MAUGE, Adjoint au Maire rappellent aux conseillers que les services techniques bénéficient gracieusement d'un hangar, qui appartient à Mr et Mme Rémi MICHEL, pour garer camion et voiture et y effectuer divers travaux. Pour y accéder, ils empruntent obligatoirement un chemin appartenant à Mme Anna MICHEL. Or, il s'avère que suite à ces passages successifs, le chemin s'est beaucoup dégradé et il est nécessaire de le restaurer. Il semblerait logique que cette réfection soit prise en charge par la commune, le mauvais état actuel de la voie étant occasionné par les services communaux. La société COLAS a établi un devis de réfection, pour un montant de 2 263,80 € TTC.

Mme MICHEL est invité à quitter la séance afin que les conseillers puissent voter.

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, soit 7 pour, décide d'accepter le devis COLAS et d'autoriser Mme MICHEL à signer le devis pour acceptation et entreprendre les travaux.

## Collaboration avec le CDG du Morbihan pour la médecine professionnelle et préventive

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment l'article 23 ;

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment les articles 26-1 et 108-2 ;

Vu le Décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'Hygiène et la sécurité du Travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 15 octobre 2014 intégrant la médecine professionnelle et préventive au Pôle santé au travail ;

**CONSIDERANT** le désengagement programmé du service de santé au travail Association Médicale Interentreprises du Morbihan (AMIEM) du secteur public ;

**CONSIDERANT** que la décision des employeurs territoriaux conditionne l'organisation du service de médecine professionnelle et préventive et son déploiement au plus près des territoires ;

**CONSIDERANT** qu'il appartient à la collectivité de décider de la continuité de la mission au bénéfice de l'employeur et des agents territoriaux ;

Madame le Maire rappelle les obligations de la Collectivité Territoriale en matière de santé et de sécurité au travail. L'une d'elles consiste à disposer d'un service de médecine professionnelle et préventive dont la mission est d'éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail.

Confiée à des équipes médicales et de santé au travail, cette mission repose :

1. L'action en milieu de travail (amélioration des conditions de travail ; adaptation et aménagement des postes ; avis consultatifs et informations ; participation au CHSCT ...)
2. La surveillance médicale des agents (visites d'embauche et périodiques).

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de collaborer avec le service de médecine professionnelle et préventive proposé par le CDG du Morbihan ; de s'inscrire dans le calendrier prévisionnel et progressif de transfert de l'AMIEM vers le CDG du Morbihan et de donner pouvoir au Maire pour signer la convention relative à cette mission et pour procéder au mandatement des dépenses afférentes à cette mission.

## Composition du futur conseil communautaire

L'article L 5211-6-1 du CGCT fixe la composition des conseils communautaires en fonction d'un certain nombre de critères :

- L'attribution des sièges à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne aux communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale garantit une représentation essentiellement démographique ;
- L'attribution d'un siège à chaque commune membre de l'établissement public de coopération intercommunale assure la représentation de l'ensemble des communes.
- Chaque organe délibérant est composé de conseillers communautaires dont le nombre est fixé par tranche de population dans l'article L 5211-6-1
- La répartition des sièges est établie selon les modalités suivantes :
- Les sièges à pourvoir sont répartis entre les communes à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sur la base de leur population municipale authentifiée par le plus récent décret publié ;
- Les communes n'ayant pu bénéficier de la répartition de sièges prévue au 1° du présent IV se voient attribuer un siège, au-delà de l'effectif fixé (siège de droit)
- Aucune commune ne peut obtenir plus de la moitié des sièges de l'organe délibérant (si tel est le cas, les sièges au-delà de la moitié sont répartis entre les autres communes suivant la règle de la plus forte moyenne.)
- Il est possible, par le biais d'un accord local, de majorer le nombre de conseillers fixé par le CGCT, jusqu'à + 25%. La répartition des sièges supplémentaires doit respecter les règles suivantes :
- Chaque commune dispose d'au moins un siège ;
- Aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges ;
- la part de sièges attribuée à chaque commune ne peut s'écarter de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population globale des communes membres, soit un respect strict du poids démographique de chaque commune.

Il s'avère, dans le cas de la fusion de la CCVOL, de Guer communauté et de la CC du Pays de la Gacilly, que quelle que soit la répartition envisagée pour ces sièges supplémentaires, le respect du poids démographique de chaque commune n'est jamais atteint. Il n'est donc pas possible d'envisager une majoration du nombre de sièges au futur conseil communautaire et seule la règle de droit commun trouve à s'appliquer.

La composition du futur conseil communautaire sera donc la suivante :

**Nombre de sièges de droit commun : 49**

| <b>communes</b>       | <b>Population municipale</b> | <b>Nombre de sièges</b> |                |
|-----------------------|------------------------------|-------------------------|----------------|
| Guer                  | 6310                         | 8                       |                |
| Sérent                | 3064                         | 4                       |                |
| Carentoir             | 2721                         | 3                       |                |
| Malestroit            | 2476                         | 3                       |                |
| La Gacilly*           | 2205                         | 3                       |                |
| Beignon               | 1836                         | 2                       |                |
| Pleucadeuc            | 1728                         | 2                       |                |
| Augan                 | 1551                         | 2                       |                |
| Ruffiac               | 1406                         | 2                       |                |
| St Martin sur Oust    | 1328                         | 1                       |                |
| St Guyomard           | 1272                         | 1                       |                |
| Caro                  | 1196                         | 1                       |                |
| Missiriac             | 1092                         | 1                       |                |
| St Marcel             | 1052                         | 1                       |                |
| Glénac*               | 886                          | 1                       |                |
| Bohal                 | 794                          | 1                       |                |
| La Chapelle Gaceline* | 792                          | 1                       |                |
| Cournon               | 781                          | 1                       |                |
| Monteneuf             | 774                          | 1                       | Siège de droit |
| St Congard            | 749                          | 1                       | Siège de droit |
| Lizio                 | 731                          | 1                       | Siège de droit |
| Porcaro               | 686                          | 1                       | Siège de droit |
| Tréal                 | 655                          | 1                       | Siège de droit |
| Quelneuc              | 550                          | 1                       | Siège de droit |
| St Abraham            | 543                          | 1                       | Siège de droit |
| St Malo de Beignon    | 501                          | 1                       | Siège de droit |
| St Nicolas du Tertre  | 470                          | 1                       | Siège de droit |
| St Laurent Sur Oust   | 374                          | 1                       | Siège de droit |
| Réminiac              | 371                          | 1                       | Siège de droit |

\*La Gacilly, Glénac, La Chapelle Gaceline se constituent au 1<sup>er</sup> janvier 2017 en commune nouvelle : cette dernière disposera de 5 sièges au conseil communautaire, égal à l'addition du nombre de sièges dont les 3 communes auraient disposé si elles étaient restées seules. Cette composition sera fixée par arrêté préfectoral au plus tard pour le 15 décembre 2016

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve la répartition des sièges au conseil communautaire du futur EPCI issu de la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la CCVOL, de Guer Communauté et de la communauté de communes du pays de la Gacilly.

**Tarifs de la cantine**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de revaloriser le tarif du repas de la cantine à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2016. La commune de St Congard a délibéré et arrêté le nouveau tarif à 3,35 € le repas pour la cantine périscolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de s'aligner sur commune de Saint Congard et de revaloriser le prix du repas à 3,35 €.

## **Dénomination et numérotation des rues, voies et places de la commune de St Laurent sur Oust**

Madame le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L.2213-28 du CGCT aux termes duquel "Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles".

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

La dénomination des rues de la commune et de numérotation des bâtiments est présentée au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, considérant l'intérêt communal que représente la dénomination des rues et places publiques :

- VALIDE le principe général de dénomination et numérotation des voies de la Commune,
- VALIDE les noms attribués à l'ensemble des voies communales (liste en annexe de la présente délibération),
- AUTORISE Mme le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **Liste des rues et places de St Laurent sur Oust**

- |                                 |                               |
|---------------------------------|-------------------------------|
| 1. Beaumont                     | 18. Les Grées                 |
| 2. Chemin des Alouettes         | 19. Les Landes du Pont        |
| 3. Chemin des Amis de la Nature | 20. Les Quatre Vents          |
| 4. Foucherel                    | 21. Les Ronds Puits           |
| 5. Groutel                      | 22. Lézeran                   |
| 6. Impasse des Vergers          | 23. Manoir de Beaumont        |
| 7. La Bande des Vergers         | 24. Place du Courtil aux Fées |
| 8. La Brière                    | 25. Place du Four             |
| 9. La Métairie de Beaumont      | 26. Quélen                    |
| 10. La Perrière                 | 27. Route de la Rivière       |
| 11. Le Bas de la Grée           | 28. Rue de Guidecourt         |
| 12. Le Clos Jouan               | 29. Rue de Savino             |
| 13. Le Glatinai                 | 30. Rue des Bruyères          |
| 14. Le Patis d'Evas             | 31. Rue des Vervignes         |
| 15. Les Clos d'Evas             | 32. Rue du Clos des Chalands  |
| 16. La Croix d'Evas             | 33. Rue Greneuc               |
| 17. Les Broussettes             |                               |

## Acquisition d'un logiciel pour la gestion de la dématérialisation des factures

Madame le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la commune bénéficie avec JVS - MAIRISTEM d'un contrat de maintenance pour tous ces logiciels (comptabilité, emprunts, inventaire et élections). JVS - MAIRISTEM nous propose un logiciel on-line correspondant à l'obligation faite aux communes de réceptionner, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, les factures par voie dématérialisée "JOKER CHORUS PRO".

Le coût serait de 70,00 € (HT) pour la redevance annuelle de la licence. La téléformation sur le logiciel s'élèverait à 200,00 € (HT).

Après lecture de la proposition financière et de la présentation du logiciel, le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer le bon de commande.

## Contrat en Emploi Avenir

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune a engagé un agent d'entretien des espaces verts par le biais d'un contrat aidé Emploi Avenir qui se terminera le 30 novembre 2016. Etant très satisfaite du travail effectué par Anthony OLLIVIER, Madame le Maire propose de renouveler son contrat pour 2 ans, du 01/12/2016 au 30/11/2018, dans les mêmes conditions que celles actuelles. La commune de St Laurent renouvellerait également la convention de mise à disposition avec la commune de Tréal (un mi-temps entre les 2 communes).

- Agent d'entretien des espaces verts - Durée du contrat : 24 mois - Durée hebdomadaire de travail : 35h00 (soit 17h30/commune) - Rémunération : SMIC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve cette décision et autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce renouvellement.

## Modification statutaire communautaire - compétence " gestion du centre d'incendie et de secours de Malestroit "

Madame le Maire rappelle que dans le cadre de la fusion de la CCVOL, de Guer communauté et de la communauté de communes du Pays de la Gacilly, l'ensemble des compétences statutaires exercées par chaque EPCI a été examiné : Guer communauté gère en régie le centre de secours du territoire, alors que sur les territoires de la communauté de communes du Pays de la Gacilly et de la CCVOL la gestion en est confiée à un SIVU. La réflexion menée au sein du COPIL finances, créé dans le cadre de la fusion a conduit à proposer une dissolution des deux SIVU pour une harmonisation de la compétence et en conséquence une gestion des centres de secours de la Gacilly et de Malestroit par le futur EPCI.

Le comité syndical de gestion du centre de secours de Malestroit, réuni le 8 novembre dernier, a émis un avis favorable à sa dissolution au 31 décembre 2016. Les communes qui se trouveront hors périmètre du futur EPCI gestionnaire du centre de secours pourront bénéficier d'une convention de partenariat afin d'assurer la continuité du service.

Les délégués communautaires ont approuvé, le 17 novembre dernier, à l'unanimité, cette modification des statuts.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**AUTORISE** la modification des statuts de communauté de communes du Val d'Oust et de Lanvaux comme suit :

**C - Compétences facultatives**

**13 – gestion du centre d'incendie et de secours de Malestroit**

## **Modification statutaire communautaire - compétence "Transports Scolaires"**

Madame le Maire rappelle que le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Morbihan prévoit la dissolution du Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires (SITS) de Malestroit en parallèle de la prise de compétence transports scolaires par l'EPCI issu de la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la CCVOL, de Guer communauté et de la communauté de communes de la Gacilly, les deux dernières étant déjà compétentes en matière de transports scolaires.

Pour permettre la dissolution du SITS au 31 décembre 2016, la CCVOL doit modifier ses statuts en vue d'y inscrire la compétence transports scolaires, à l'instar des deux autres EPCI.

Le SITS de Malestroit gère actuellement les transports scolaires intercommunaux à destination des collégiens et lycéens des communes adhérentes. Les communes continuent à gérer les transports scolaires pour les élèves de maternelle et de primaire, bien que l'organisation du transport pour ces élèves soit également inscrite dans les statuts du syndicat. Guer communauté et la CC de la Gacilly gèrent indifféremment le transport scolaire pour les maternelles, primaires, collégiens et lycéens.

Le futur EPCI devra donc se pencher sur l'harmonisation de l'exercice de la compétence dans les deux ans suivant sa création.

Les délégués communautaires ont approuvé, le 17 novembre dernier, à l'unanimité, cette modification des statuts.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**AUTORISE** la modification des statuts de communauté de communes du Val d'Oust et de Lanvaux comme suit :

### **C- compétences facultatives 12- transports scolaires**

*Par délégation de compétence du Conseil Départemental du Morbihan, organisation et gestion des transports scolaires pour les élèves des collèges et lycées du territoire de la communauté de communes.*

## **Modification statutaire communautaire - compétence "Voirie d'intérêt communautaire"**

Madame le Maire rappelle que dans le cadre de la réflexion préparatoire à la fusion de la CCVOL, de Guer communauté et de la communauté de communes du pays de la Gacilly, il a été constaté des écarts très importants entre chaque EPCI dans la définition de l'intérêt communautaire relatif à la voirie : ainsi Guer communauté gère toute la voirie des communes ce qui correspond à environ 300 km ; la CCVOL gère 32 km de voirie communautaire définie selon une liste de critères établis par délibération et la CC de la Gacilly gère uniquement la voie de desserte de la déchèterie communautaire.

Compte tenu de ces écarts, il a été proposé dans un premier temps de re-transférer aux communes la voirie communautaire puis de travailler, le cas échéant, à la définition d'une voirie d'intérêt communautaire après le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**Au vu de ces éléments, il est proposé au Conseil Communautaire de modifier les statuts de la communauté comme suit :**

### **C- compétences optionnelles 3- voirie communautaire**

**Point supprimé :** ~~Création ou aménagement, et entretien et gestion de la voirie d'intérêt communautaire.~~

~~► Sont reconnues d'intérêt communautaire les voies communales hors agglomération dont la liste figure dans le tableau annexé aux présents statuts.~~

~~► Exécutions de travaux pour le compte de tiers publics dans le cadre de prestations de service.~~

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE** la modification des statuts de communauté de communes du Val d'Oust et de Lanvaux comme ci-dessus.

**Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) – Transfert de la compétence voirie d'intérêt communautaire aux communes et transfert de la compétence gestion et organisation des transports scolaires à la CCVOL**

Vu le Code général des impôts, notamment l'article L. 1609 *nonies* C IV,

Considérant le rapport de la commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges (CLECT) de la CCVOL qui s'est réunie le 7 novembre 2016,

Considérant l'évaluation des charges transférées relatives à la compétence voirie d'intérêt communautaire rétrocédée aux communes par la CCVOL,

Considérant l'évaluation des charges transférées relatives à la compétence gestion et organisation des transports scolaires reprise par la CCVOL,

Il appartient aux conseils municipaux d'approuver le rapport de la CLECT dans les conditions de majorité requise à l'article L.5211-5 du CGCT, à savoir la moitié des conseils municipaux représentant deux tiers de la population ou les deux tiers des conseils municipaux représentant la moitié de la population.

**Après avoir entendu le Maire, il est proposé au conseil municipal :**

- **De valider le rapport de la commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges (ci-annexé),**
- **D'autoriser le Maire à signer tout document afférent à cette délibération**

**Modification de l'Attribution de compensation**

Madame le Maire informe qu'à l'occasion de la réflexion sur la mise en place d'un pacte fiscal et financier en 2015 au sein de la CCVOL, la possibilité d'intégrer la dotation de solidarité versée aux communes de Bohal, Lizio, Saint Laurent sur Oust et Saint Nicolas du Tertre aux attributions de compensation a été évoquée.

Pour rappel, cette dotation de solidarité communautaire (DSC) a été mise en place dès 1997 pour les communes les moins dotées financièrement.

Bien que les discussions sur la mise en place de ce pacte fiscal et financier n'aient pas abouti, l'intégration de la dotation de solidarité aux attributions de compensation a été approuvée ; en effet, la dotation de solidarité dans sa forme actuelle n'est plus conforme à la réglementation mais le principe de son versement n'a pas été contesté.

Pour rappel, le tableau ci-après reprend la DSC avant sa révision :

| <b>COMMUNE</b>       | <b>Versement annuel</b> |
|----------------------|-------------------------|
| BOHAL                | 10 265 €                |
| LIZIO                | 2 002 €                 |
| ST LAURENT/OUST      | 11 993 €                |
| ST NICOLAS-DU-TERTRE | 6 114 €                 |
| <b>TOTAUX</b>        | <b>30 374 €</b>         |

Par délibération en date du 17 novembre 2016, le Conseil Communautaire a validé la révision de l'attribution de compensation, conformément à la décision de la CLECT, réunie le 07 novembre.

Les nouveaux montants d'attribution de compensation à prendre en compte à compter de 2017 sont donc les suivants :

| <b>COMMUNE</b>       | <b>AC approuvée le 30 juin 2016</b> | <b>DSC approuvée le 30 juin 2016</b> | <b>AC 2017</b>  |
|----------------------|-------------------------------------|--------------------------------------|-----------------|
| BOHAL                | 101 €                               | 10 265 €                             | 10 366 €        |
| LIZIO                | 8 167 €                             | 2 002 €                              | 10 169 €        |
| ST LAURENT/OUST      | 812 €                               | 11 993 €                             | 12 805 €        |
| ST NICOLAS-DU-TERTRE | 2 124 €                             | 6 114 €                              | 8 238 €         |
| <b>TOTAUX</b>        | <b>11 204 €</b>                     | <b>30 374 €</b>                      | <b>41 578 €</b> |

**Le Conseil municipal, APPROUVE** les nouveaux montants d'attribution de compensation tels que présentés dans le tableau ci-dessus.

**Retrait des communes et dissolution du Syndicat Intercommunal pour le Transport des élèves et le ramassage Scolaire de la Région de Malestroit (SITS)**

Madame le Maire présente à l'assemblée la délibération du Comité Syndical, prise en date du 7 décembre 2016, approuvant le retrait des communes de Monterrein, Montertelot, Ploërmel et Val d'Oust du SITS, sa dissolution et son transfert à D'Oust à Brocéliande Communauté.

L'avis des communes membres du SITS est sollicité à cette occasion.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour le retrait des 4 communes, la dissolution et le transfert du SITS à D'Oust à Brocéliande Communauté.**

**FARAGO Morbihan ⇒ Lutte contre les rongeurs.**

Madame le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux le contrat de prévention et de lutte contre les rongeurs convenu avec Farago Morbihan et signé le 12/11/2003.

Comme il est noté à l'article 4 de ce contrat, Farago vient de nous faire parvenir un bon pour accord afin de reconduire une nouvelle intervention sur la commune en 2017. Le montant de leur prestation est de 727,13 € TTC ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise Madame le Maire à signer le bon pour accord proposé par Farago Morbihan pour l'année 2016.

**Réservation de concession de cimetière**

Madame le Maire rappelle aux conseillers que le cimetière ne possédant plus beaucoup d'emplacements libres, un agrandissement a dû être réalisé. Toutefois certaines personnes, souhaitant être inhumées dans la partie ancienne, demandent à réserver une concession.

Vu diverses sollicitations et remarques concernant cette possibilité, il s'avère nécessaire de délibérer sur la possibilité et la modalité de réservation d'une concession de cimetière.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, que la réservation est possible mais donne lieu au paiement intégral de cette concession, suivant les tarifs en vigueur et que sa durée, choisie par l'acquéreur, démarrera à compter du jour de la réservation.**



# Informations Municipales



## ETAT CIVIL



### Naissances



Ethan, Benjamin, Laëtítian BEAUSSE  
- Les Bruyères -

18/09/2016



Carlie LE GOFF  
- Le Clos Jouan -

07/10/2016



Armand, Léo GUILLEMOT  
- Le Clos Jouan -

09/12/2016

### Mariages



Isabelle GRENIER & Hubert MICHEL 20/08/2016

Angélique HAMONET & Yannick MAQUIGNON 26/08/2016

Amandine PAULET & David MAZIRE 10/09/2016

Vanessa BARBIER & Mathieu SAUVOUX 24/09/2016

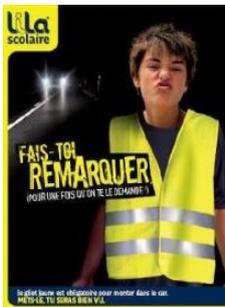
### Décès



René, Louis, Marie, HEDAN 24/07/2016

Marcelle, Léone RICOLLEAU  
Epouse CARDIN 18/08/2016

Roger, Mathurin, Marie GRU 24/11/2016



## Rendez votre enfant visible !

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE**  
**TOUS RESPONSABLES**  
[www.securite-rouriere.gov.fr](http://www.securite-rouriere.gov.fr)

La nuit et au crépuscule, la visibilité est très réduite pour les conducteurs. Alors pour limiter les risques d'accidents, il est encore plus indispensable pour un piéton d'être visible de loin la nuit. La solution : équiper les habits et le cartable de votre enfant de bandes ou stickers rétro réfléchissants qui renvoient vers les conducteurs la lumière de leurs phares, rendant un piéton visible à plus de 150 mètres !



Valérie et Anthony, les agents communaux, prennent autant soin à l'entretien des zones de vies de la commune que du lieu de recueillement qu'est le cimetière. Les abords sont fleuris au fil des saisons et des bacs-conteneurs sont mis à votre disposition pour évacuer les déchets et il est donc demandé à chacun de veiller au bon tri :

- 2 bacs pour la terre et les végétaux, 1 bac pour les plastiques (pots, ...) et 1 bac pour les pots en terre.

(une palissade en bois est prévue pour cacher ces bacs)



Il semblerait que des jeunes se soient "amusés" à changer des plaques ou ornements sur les tombes. S'il vous manque des souvenirs, n'hésitez pas à demander à Valérie qui vous indiquera l'endroit où les plaques perdues ont été stockées. A ce propos, il serait bien que les parents de jeunes gens rappellent à leurs enfants que le cimetière est un lieu de recueillement, de respect et non de jeu. Merci pour les familles.

Nous constatons également, régulièrement d'autres actes d'incivilité, tels que des dépôts de déchets ménagers autour des conteneurs poubelles. Ce n'est pas aux agents communaux de ramasser ces ordures (cartons, bidons, sacs et autres encombrants ...) déposées là négligemment.

Si le conteneur est plein, vous en trouverez certainement un autre disponible (Mairie par exemple). Ou attendez simplement quelques jours que le conteneur soit vidé.



Merci à tous de vos gestes citoyens qui nous aideront à préserver notre belle planète !



Un grand merci à nos piègeurs de ragondins,  
Mickaël Gislais, Daniel Le Masle  
Bruno Schindler et Jeannot Sevestre.



La bibliothèque de Saint Laurent est toujours aussi active !

Romans, documentaires, albums et BD, pour adultes et enfants, vous y attendent.

Quelques livres en anglais sont aussi disponibles, pour parfaire son apprentissage en langue anglaise, d'une façon ludique, c'est idéal.

Mais également plus de 300 CD musicaux, n'hésitez pas et laissez-vous séduire par des albums d'artistes reconnus ou inconnus mais talentueux. De la musique classique à la musique contemporaine en passant par le rock et la musique bretonne, mais aussi les contes ... le panel de morceaux à découvrir est immense, pour petits et grands !



CONDITIONS DE PRÊT :

Nous vous rappelons que le prêt est gratuit.  
Livres, CD et DVD sont à vous pour 3 semaines.

N'hésitez pas à venir partager votre goût de la lecture, vos coups de coeur ou simplement demander des idées de lecture. N'oubliez pas que c'est grâce à vous que cette bibliothèque vivra !

Modification des horaires:



|          |                              |
|----------|------------------------------|
| mardi    | 9h-12h15                     |
| mercredi | 9h-12h15/ <b>14h00-16h30</b> |
| jeudi    | 9h-12h15/                    |
| vendredi | 9h-12h15/ <b>14h00-16h30</b> |
| samedi   | 9h-12h15                     |



Vendredi 16 décembre, l'association *Vivre à St Laurent* a remis un chèque de 1 000 € à l'association *Mille et Un Sourires*



## Les problèmes du réseau internet

Les usages de l'internet ont beaucoup évolués depuis la mise en place en 2007 du sous-répartiteur téléphonique NRA-ZO situé près du cimetière.

Beaucoup constate des ralentissements surtout en soirée lorsqu'ils souhaitent ici regarder un film, là jouer en ligne ou encore se rendre sur leur réseau social préféré.

Et c'est en fait là le problème car le NRA-ZO délivre du 10Mbs descendant et du 0,8Mbs montant pour de l'ADSL ce qui est honorable, plus que ce dont bénéficie la zone d'activité de Tirpen à Malestroit !

Alors ce sont bien nos usages simultanés qui provoquent une altération des débits. Si dans ma maison les 5 habitants vont chacun à leur divertissement sur Internet en même temps et que mes voisins en font autant vous imaginez bien que l'unique tuyau qui vient apporter l'ADSL chez tout le monde va se trouver engorgé par les multiples demandes. C'est comme si tout le monde ouvrait ses robinets au même moment, le flux serait tari.

**Dès lors Orange ou la mairie n'y peuvent pas grand-chose, seuls nos fonctionnements individuels peuvent améliorer notre usage de ce bien commun.**

## Alors quelques conseils pour y arriver :

Vérifier que vos ordinateurs n'ont pas de Virus : inscrivez "adwcleaner" dans votre moteur de recherche préféré et, sur le lien proposé par le site de téléchargement « comment ça marche », téléchargez et installez la dernière version de cet outil d'analyse. Après vérification vous pourrez nettoyer les malware (logiciel mauvais) présents sur votre machine. Car ces derniers en plus de ralentir votre navigation peuvent aussi saturer le réseau et donc par incidence gêner le voisin.

Seconde astuce, si vous désirez regarder une longue vidéo sur Youtube par exemple, ouvrez la en journée ou le matin avant de partir, vous pourrez alors la regarder en soirée sans aucune interruption. Vous pouvez également lancer le chargement au moment de la regarder, mettre en pause quelques minutes, le temps de préparer vos pop-corn et lancer la lecture ensuite pour obtenir un effet similaire.

La Communauté de Communes, le Département et la Région œuvrent de concert pour déployer la fibre optique sur l'ensemble du territoire breton d'ici 2030 au plus tard. Ce sont ainsi plus de 2 milliards d'euros qui vont être investis sur la Région et pas moins de 5 millions d'euros directement par la CCVOL ! Ne soyons pas surpris au vu de l'étendu du projet que cela prenne du temps... un peu comme l'arrivée de l'électricité, de l'eau courante ou plus près de nous du téléphone.



Suite à la pétition concernant les problèmes de réception pour la téléphonie mobile et le réseau internet, un courrier a été expédié avec la pétition aux services concernés d'Orange et du Département.

**Vous trouverez ci-après les réponses reçues en Mairie.**





## VOUS

ref. dossier : 21022985

## NOUS

Service National Consommateurs

0 800 007 656 Service à appel  
gratuit

snc.snc@orange.com

Affaire suivie par : Marc Bottineau

Mairie  
Madame Isabelle Michel  
Rue du Savino  
56140 Saint Laurent sur Oust

Le mardi 8 novembre 2016

Madame Le Maire,

Par votre courrier daté du 27 octobre dernier adressé à Madame Katell Henry, Directrice des relations avec les collectivités locales de votre département, vous relayez votre mécontentement ainsi que celui exprimé par un collectif d'habitants de votre commune, relatif à la qualité des réseaux de téléphonie mobile et internet. Vous souhaitez qu'Orange remédie à cette situation dans les meilleurs délais en vous proposant des solutions.

Nous accusons réception de votre correspondance.

Nous tenons à vous informer que nous avons immédiatement déclenché une enquête technique auprès de l'Unité d'Intervention de votre région afin d'analyser la situation.

Nous revenons vers vous au plus tôt pour vous faire part des résultats de cette expertise et des éventuelles actions que nous envisageons.

Nous vous prions d'agréer, Madame Le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

  
Hervé BUISINE  
Responsable du Service National Consommateurs

\*Temps d'attente gratuit depuis une ligne fixe Orange. Depuis la ligne d'un autre opérateur, consultez ses tarifs.



DIRECTION DES SYSTÈMES  
D'INFORMATION

**Madame Isabelle MICHEL**  
**Maire**  
**Mairie de Saint Laurent-sur-Oust**  
**56140 SAINT LAURENT SUR OUST**

**Objet : Réseau internet commune de Saint Laurent sur Oust**  
P.J. : Périmètre d'impact du point ADSL de Saint Laurent sur Oust  
Réf. : DSI/MANIG/JKE/16.116

Madame le Maire,

Par courrier en date du 27 octobre 2016, vous avez souhaité attirer mon attention sur la limitation des débits ADSL sur la commune de Saint Laurent sur Oust.

Après examen, il s'avère que les lignes téléphoniques de la commune dépendent d'un point de distribution de l'ADSL créé par le département en 2009 et situé au bourg.

Cet équipement a permis de résorber une zone blanche et donc d'apporter un service minimal à des foyers de Saint Laurent sur Oust et de Ruffiac qui étaient auparavant inéligibles à l'ADSL. Cette solution technique a été déployée dans le cadre d'un contrat de partenariat dont le titulaire est la société « Morbihan Haut débit SA » (filiale à 100 % du groupe Orange).

L'armoire ADSL appartenant au département fonctionne correctement. La limitation des débits est due à la collecte entre cette armoire et le central téléphonique de Malestroit. Cette collecte, mise en œuvre par Morbihan Haut Débit SA, s'appuie sur une liaison en cuivre appartenant à Orange et louée à cet opérateur. Le département ne peut donc pas financer la mise à niveau d'une infrastructure en cuivre qui ne lui appartient pas.

Comme vous le savez, le département concentre, en outre, à présent l'ensemble de ses investissements sur le déploiement de la fibre jusqu'à l'abonné dans le cadre du projet Bretagne Très Haut Débit auquel participent également la Région et les EPCI.

Néanmoins, afin de faciliter le développement des services disponibles pour les particuliers et les entreprises concernés. L'assemblée départementale a décidé, lors de la réunion de septembre dernier, de modifier les conditions de mise à disposition de l'armoire et de la collecte auprès des fournisseurs d'accès à internet. Ces derniers peuvent à présent être hébergés dans l'armoire sans pour autant utiliser la collecte en cuivre. Il leur appartient alors de choisir la solution de collecte de leur choix.

Cette modification impliquait la signature d'un avenant au contrat de partenariat passé entre le Département et Morbihan Haut Débit SA. Cette signature est intervenue le 10 octobre dernier.

.../...

Pour être efficace, cette solution nécessite que les fournisseurs d'accès à internet prennent leurs responsabilités s'ils souhaitent apporter un service en phase avec les attentes de leurs clients.

Je vous précise par ailleurs que les foyers des villages d'Evas, Groutel, La Brière et La Perrière ne dépendent pas de l'armoire appartenant au département dont le périmètre d'impact est annexé au présent courrier. Les lignes téléphoniques de ce secteur sont rattachées au central téléphonique d'Orange situé à Malestroit.

Je vous prie de croire, Madame le Maire, en l'assurance de ma considération distinguée.

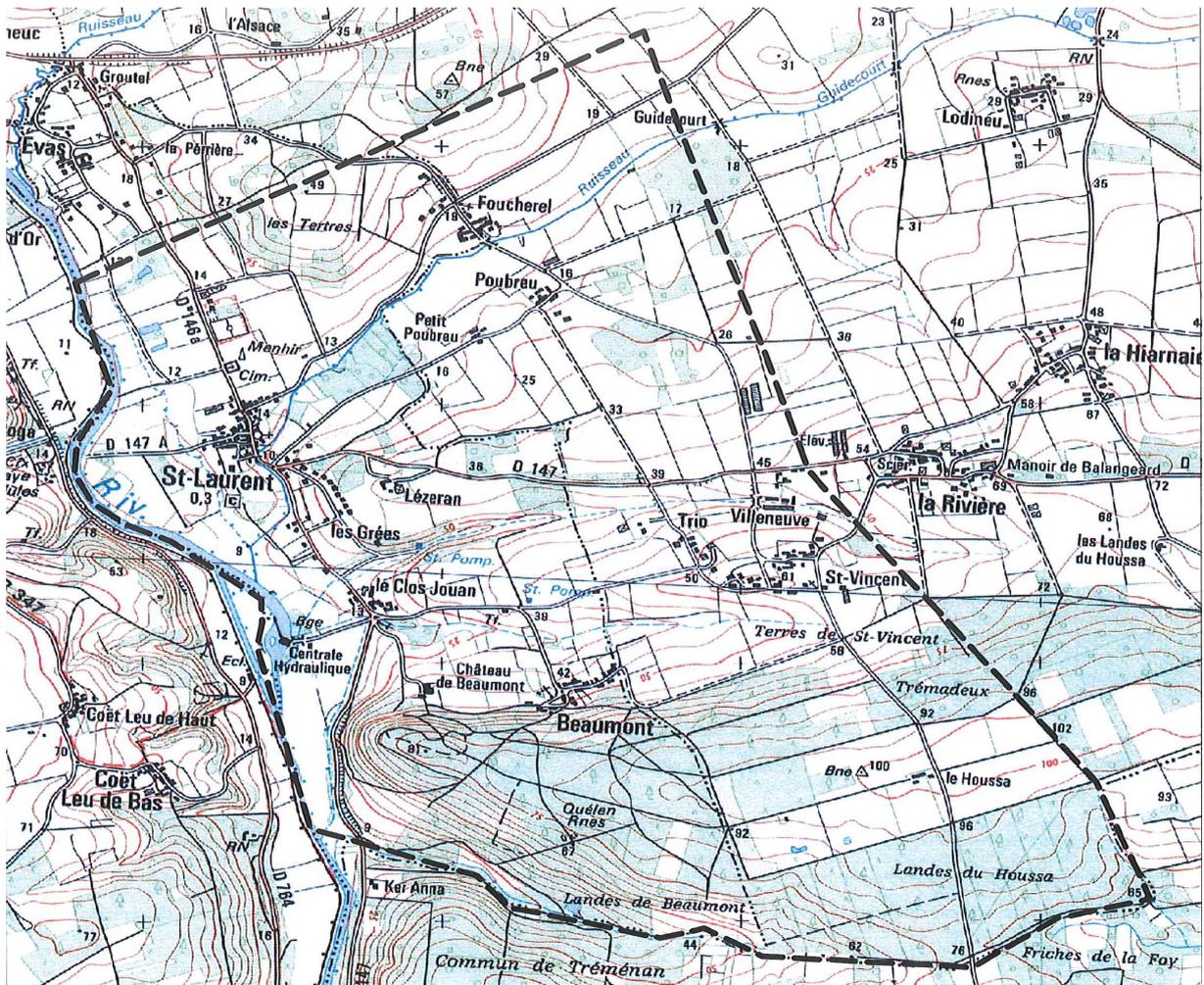
**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*Pour le président du conseil départemental*

*et par délégation,*

*Le directeur général des services*

  
Patrick MALFAIT



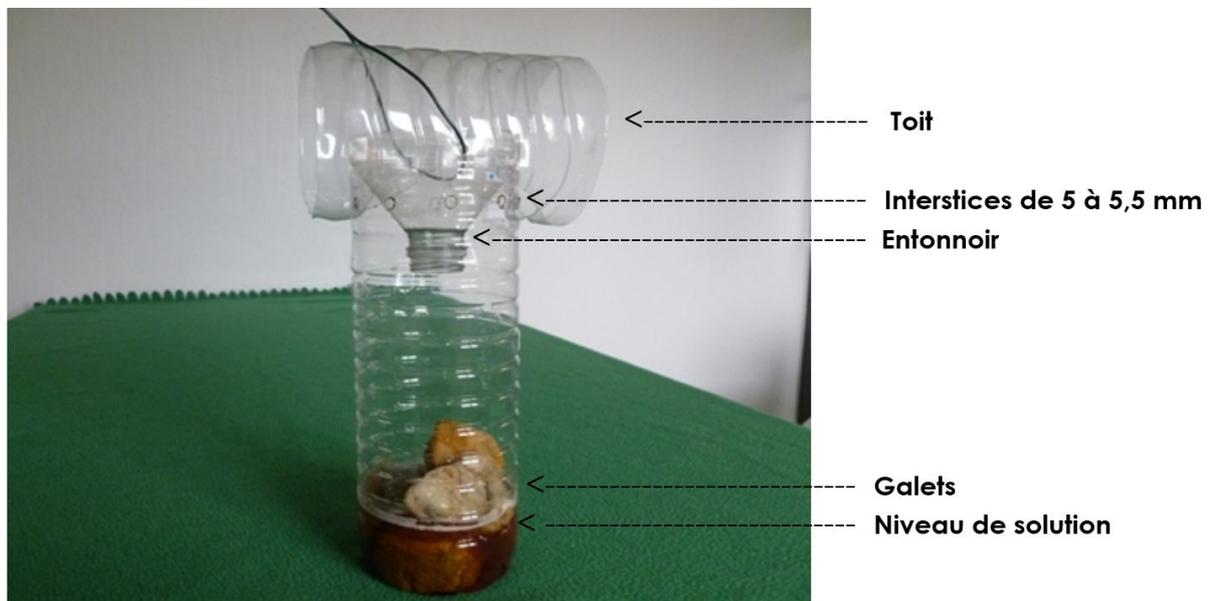
**Zone de desserte du point de distribution ADSL de St Laurent sur Oust**  
(zone non contractuelle, Fournie à titre indicatif)



# Les frelons asiatiques

L'intérêt du piégeage au printemps : capturer un plus grand nombre de femelles fécondées (Reines) capables de construire et développer un nid.

- **Type de piège** : qu'il soit à auto-fabriqué (piège bouteille) ou du commerce, le piège utilisé pour capturer les Reines de Frelons Asiatiques doit être sélectif.
- Pièges à fabriquer



Afin d'éviter la noyade des insectes non ciblés (Entomofaune utile : mouches, parasitoïdes, syrphes, ...), il est fortement conseillé de mettre au fond du piège une grille, des galets, ... et de faire des trous de sortie ou interstices de 5 à 5,5 mm entre la chambre de piégeage et l'entonnoir de manière à laisser s'échapper les insectes de taille inférieure et non ciblés. Placer également une protection au-dessus de l'entonnoir pour éviter que le piège ne se remplisse d'eau.

**Appât conseillé dans le piège** : 1/3 vin blanc + 1/3 bière + 1/3 de sirop de fruit rouge (cassis, framboise, ...). Le panaché semble également bien fonctionner. Pour une meilleure efficacité, il est conseillé de changer le mélange tous les 8 – 10 jours et d'y laisser quelques Frelons Asiatiques, cela attire les autres.

### **Date de pose des pièges : Début Mars à fin Mai (fondatrices)**

Les pièges installés en dehors des ruchers seront placés dès début Mars (une température de 10-12° est nécessaire pour que les Reines ou fondatrices soient en activité) et retirés fin Mai pour éviter de capturer les espèces autochtones.

**Le piégeage d'automne**, période au cours de laquelle on pourra trouver certes des jeunes reines, mais aussi des mâles, des femelles stériles, des ouvrières, est une période beaucoup moins intéressante pour limiter la population de l'année suivante. Cette restriction ne s'applique pas aux apiculteurs qui, eux, piègent dans le but de protéger les ruches.

### **Emplacement conseillé des pièges :**

- proximité des emplacements des anciens nids non détruits de l'année précédente
- les composteurs ménagers
- les arbres à fleurs tôt dans la saison
- le rucher ou près de l'emplacement de stockage du matériel apicole pour l'apiculteur.

## La destruction des nids



**Le nid primaire** souvent proche des habitations et à l'abri (cabanon, auvent, ...) doit être détruit impérativement tôt le matin ou le soir afin d'éliminer la Reine. Toute destruction dans la journée en l'absence de la Reine est inutile, celle-ci reconstruira très rapidement un nouveau nid primaire qui donnera par la suite un nid secondaire beaucoup plus important et plus coûteux à détruire.

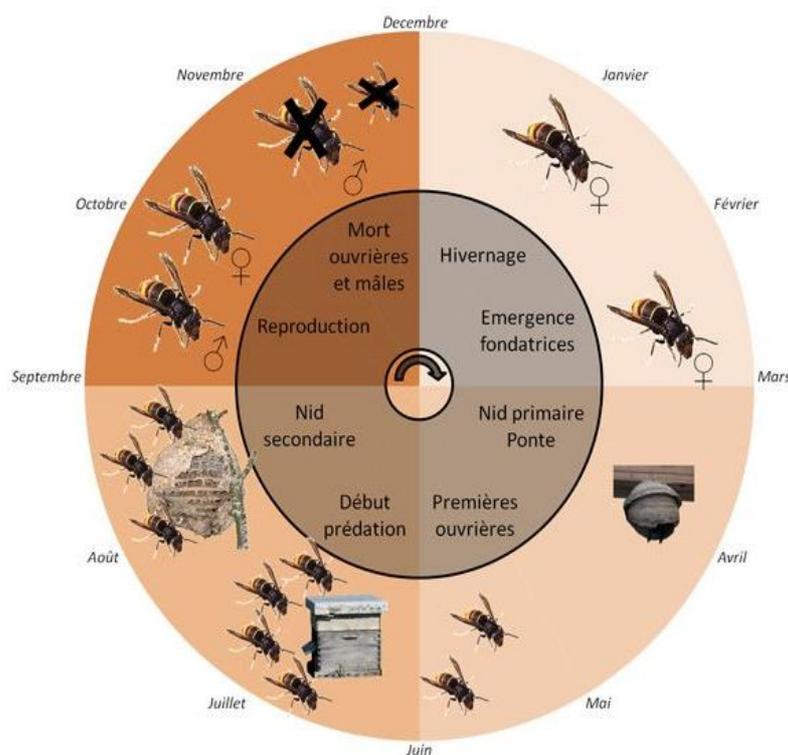
On peut écraser le nid et la Reine avec un objet plat ou, à l'aide d'un bocal, d'un sac, l'enfermer rapidement et le décrocher en prenant soin de fermer le tout et de le détruire. On peut également utiliser un insecticide.

L'observation au printemps de ses bâtiments (porche, cabane, etc...) peut permettre de trouver plus de nids primaires et donc d'éviter la multiplication des nids secondaires porteurs de futures Reines.

**Le nid secondaire**, souvent réalisé à la cime des arbres, dans les haies, voire à l'intérieur des bâtiments, doit être éliminé par des professionnels pour des raisons de sécurité. La période de destruction des nids s'étale de Mai à fin Novembre. Après cette date, les individus éventuellement présents dans les nids étant voués à mourir, la destruction n'est pas justifiée. Une liste de désinsectiseurs professionnels référencés par la FDGDON 56, respectant une charte de bonnes pratiques de destruction, sera envoyée aux référents, aux Mairies. Elle est consultable sur notre site internet :

<http://www.fredon-bretagne.com/fdgdon-morbihan/frelon-asiatique/>

## Cycles des frelons asiatiques





# L'ÉCOLE



Les 39 élèves de l'école Immaculée ainsi que Céline Dubois, Marie Le Dain, Elisabeth Josse Le Corre et Séverine Douessin vous présentent tous leurs meilleurs vœux pour l'année 2017.



## Les séances de piscine

De septembre à novembre, les élèves des deux classes ont participé à plusieurs séances de piscine à Ploërmel.

Au fil des séances, les élèves se sont sentis de plus en plus à l'aise dans l'eau.



## La paroisse

Comme chaque année, les élèves ont participé à de belles célébrations avec les écoles de St Congard et de Pleucadeuc.

Plusieurs élèves de CE1 CE2 se préparent aussi à la première communion.

Au mois de décembre, le Père Carteau est venu à l'école pour échanger autour de la fête de Noël et du partage.



## La commémoration du 11 novembre

Les élèves se sont beaucoup investis pour cette commémoration.

Ils ont pu se rendre devant le monument aux morts de la commune.

Beaucoup d'entre eux sont venus le jour même de la cérémonie pour se souvenir et interpréter une chanson en hommage aux nombreux soldats morts pendant la guerre.



## Notre projet d'année

### Les arts du cirque

Le 4 décembre, sous le grand chapiteau des Frères Ritz, les élèves des deux écoles ont pu présenter leur magnifique spectacle de cirque.

Ils se sont entraînés avec David, l'animateur de l'association Loisirs Temps Libres de La Roche Bernard. Les enfants se sont montrés persévérants et motivés.

Les nombreux spectateurs venus les applaudir, ont beaucoup apprécié les prouesses des jeunes artistes.



### Projet d'écriture

A partir de janvier 2017, les élèves de la classe des CE1 CE2 participeront à un beau projet d'écriture mis en place par la CCVOL.



Prenez de nos nouvelles en surfant sur notre site internet [www.ecoles-stcongard-stlaurent.fr](http://www.ecoles-stcongard-stlaurent.fr)

n'hésitez pas à y laisser vos commentaires !

Bonne Année





# Les Amis Laurentins



Une année s'achève, une autre frappe à la porte avec ses lendemains difficiles.

Les membres du conseil d'administration se joignent à moi pour vous souhaiter ainsi qu'à vos proches une bonne et heureuse année. Que cette nouvelle année soit pleine de sérénité, de paix, de santé, de petits plaisirs et de grandes joies... Et que votre bonheur soit durable. Bonne année 2017 !

Merci à tous les bénévoles pour l'aide ô combien précieuse que vous nous apportez pour assurer la pérennité de l'association.

## Voici un résumé de nos activités du second semestre :

Malgré une baisse de nos effectifs, nos réunions mensuelles ont repris en septembre.

✧ Le 19 novembre, le concours de belote a remporté un vif succès. 28 équipes se sont donné la réplique dans une ambiance conviviale, et chaque participant est reparti avec un lot.



✧ Le 3 décembre, 35 convives se sont réunis au Relais du Maquis à St Marcel pour fêter le trentième anniversaire des Amis Laurentins. Nous y avons passé du temps, nous y avons mis du cœur, beaucoup de personnes se sont investies pour que cet anniversaire soit une réussite. Morgane et Laurent ont déployé leurs talents de musiciens pour animer le repas au son de l'accordéon.



Au nom des Amis Laurentins, je remercie la municipalité pour son aide matériel qui nous permet de poursuivre nos activités.

## Prenez note de nos prochaines manifestations :

- ✧ Mardi 31 janvier : assemblée générale et galette des rois
- ✧ Samedi 4 mars: concours de belote
- ✧ Samedi 18 novembre : concours de belote
- ✧ Samedi 9 décembre : repas de fin d'année



L'année se termine, une page se tourne, sans oublier ceux qui nous ont quitté cette année, à leurs familles, nous renouvelons toute notre sympathie et notre amitié.



## Jeu de mots assez spécial !

### L'emploi du pronom indéfini



Il était une fois quatre individus que l'on appelait

**Tout le monde** – **Quelqu'un** – **Chacun** – et **Personne** »

Il y avait un important travail à faire, et on a demandé à **Tout le monde** de le faire.

**Tout le monde** était persuadé que **Quelqu'un** le ferait.

**Chacun** pouvait l'avoir fait, mais en réalité **Personne** ne le fit.

**Quelqu'un** se fâcha car c'était le travail de **Tout le monde** !

**Tout le monde** pensa que **Chacun** pouvait le faire, et **Personne** ne doutait que

**Quelqu'un** le ferait...

En fin de compte, **Tout le monde** fit des reproches à **Chacun**, parce que **Personne** n'avait fait ce que **Quelqu'un** aurait pu faire.

Il serait bon que **Chacun** fasse ce qu'il doit, sans nourrir l'espoir que

**Quelqu'un** le fasse à sa place...

Car l'expérience montre que là où on attend **Quelqu'un**,

Généralement on ne trouve **Personne** !



En attendant de vous revoir le 31 janvier, pour l'assemblée générale et la galette des rois, nous vous présentons nos meilleurs vœux pour la nouvelle année :



Que 2017 soit votre année,  
que le bonheur soit votre allié,  
que le sourire soit votre invité et  
que la joie embellisse vos soirées.

**Bonne et heureuse année 2017 !**



*Le Président  
Alain Vidy*

## SAINT LAURENT 2010



Mairie

56140 SAINT LAURENT/OUST

## RASSEMBLEMENT DES SAINT LAURENT DE FRANCE

### A SAINT LAURENT de CHAMOUSSET

LES 08 - 09 et 10 Juillet 2016

Le 26ème rassemblement des St Laurent de France s'est déroulé les 08 – 09 et 10 juillet 2016 à Saint Laurent de Chamousset dans le Rhône

C'est dans cette commune de 2 000 habitants dans les monts du lyonnais ,dèja organisatrice en 1996 que notre délégation de 10 personnes représentait la Bretagne parmi les 36 St Laurent présents. des diverses régions de France. Durant ce séjour nous avons decouvert la région du lyonnais en particulier la ville de Lyon située à 50 km ,ainsi que le maché aux veaux à St Laurent de Chamousset (un des plus anciens de France)

Ce rassemblement (plus de 1100 participants) fut un grand moment de convivialité, d'amitié et de fraternité. Notre stand à la foire -expo a connu son succès habituel avec « crêpes -cidre et kouing aman »



## RASSEMBLEMENT DES SAINT LAURENT 2017



Après Saint Laurent de Chamousset en 2016, le 27 ème rassemblement des Saint Laurent de France aura lieu à **Saint Laurent du Maronni en Guyanne.**

Les personnes intéressées peuvent s'inscrire auprès de l'association avant le **31 Janvier 2017 dernier délais**

renseignements : 02.97.75.17.14 ou 02.97.75.07.90 et [stlaurent2010@sfr.fr](mailto:stlaurent2010@sfr.fr)

**Date à retenir**

**Dimanche 22 Janvier 2017 à 14 h00 LOTO  
Salle des Fête à MALESTROIT**

**Le Président et les Membres de St Laurent 2010 vous souhaitent une Bonne Année 2017 !**

# ETOILE DE L'OUST

## SAINT CONGARD – SAINT LAURENT SUR OUST

L'année 2016 s'achève avec de très bons résultats.

Le football s'est montré grâce à sa montée en Division 1, pour l'équipe A et une montée en Division 3 pour l'équipe B.

Le basket a eu une équipe de qualifiée pour la finale départementale. (Poussins Mixtes) Malheureusement nous avons perdu en prolongation.

Cette nouvelle saison 2016-2017, commence avec quelques difficultés, le travail et l'envie des joueurs et joueuses va finir pas payer.

L'ambiance est toujours présente grâce à nos joueurs, joueuses et bénévoles.

La section football comporte 52 licenciés, répartis en 3 équipes.

- ☞ L'équipe A évoluant en D1 classée 11<sup>ème</sup>
- ☞ L'équipe B évoluant en D3 classée 8<sup>ème</sup>
- ☞ L'équipe C évoluant en D4 classée 10<sup>ème</sup>

Un début de saison compliqué mais prometteur, grâce à la persévérance et l'envie des joueurs ainsi que des encadrants.

Entraîneurs et coaches : François Guilleron, Frederic Guilleron, Guy Lebrun, Alain Guerrier, Frederic Roger, Nicolas Quellard.

La section basket comporte 42 licenciés, répartis en 5 équipes.

- ☞ 1 équipe poussins mixtes classée 5<sup>ème</sup>
  - ↳ Entraîneur et coach : Mathilde Houeix
- ☞ 1 équipe benjamins mixtes classée 4<sup>ème</sup>
  - ↳ Entraîneur et coach : Anaïs Burban
- ☞ 1 équipe minime classée 1<sup>ère</sup>
  - ↳ Entraîneurs et coaches : Sandrine Fouache et Maëlle Gru
- ☞ 1 équipe senior classée 6<sup>ème</sup>
  - ↳ entraîneur et coach : Cyril Le Ray
- ☞ 1 équipe loisirs

Les 8 équipes du club apportent une animation à nos communes tous les weekends.

Nous remercions :

- ☞ **Les municipalités** pour leurs subventions qu'elles nous accordent ainsi que l'entretien du terrain et de la salle de sport.
- ☞ **Aux entreprises :**
  - Bar Tabac « Le canal » - Saint Congard
  - Entreprise Alain Gicquel Couverture – Malansac



- Les Cheveux de No – Salon de coiffure – Saint Laurent sur oust
- Bar Restaurant « Le Tono »- Saint Laurent sur oust
- Dekra – Contrôle technique
- Entreprise Coué Créte – Saint Martin sur Oust
- Année SA – Saint Martin sur Oust
- Entreprise Jerome Guimené – Carreleur – Ploërmel
- Ryo Affutage – Caden
- David Lamotte – Peintre – Saint Laurent sur Oust
- Boulangerie Duclos Pascal - Ruffiac

Pour leur soutien au club, grâce au sponsoring et aux panneaux publicitaire autour du stade.

- ☞ **Aux entraîneurs** des équipes basket et foot qui sont toujours assidus pour l'encadrement.
- ☞ **Aux arbitres officiels et bénévoles** dans leurs tâches difficiles.
- ☞ **Aux spectateurs** toujours aussi nombreux à nous encourager.
- ☞ **Aux bénévoles, joueurs, joueuses, dirigeants** et toutes les personnes qui participent à la vie du club et à la réussite des repas avec toujours autant de Joie et de Motivation.

Nous vous souhaitons à tous entraîneurs, coaches, joueurs, joueuses, dirigeants et membres du bureau une excellente fin de saison 2016-2017 en préservant notre esprit et notre investissement afin de l'orienter vers de bons moments riches en victoires et émotions.



*Nous terminons en vous souhaitant à tous une  
BONNE ANNEE 2017 !!!*

Présidente Basket,  
Anaïs Burban

Président Football,  
Dominique Jouneaux



Section de Couëron



## Qui sont les Amis de la Nature ?

Les Amis de la Nature (A.N) de Couëron (en Loire-Atlantique) sont implantés sur la commune de Saint Laurent sur Oust depuis 1971, date à laquelle ils ont acheté un terrain près de la centrale électrique où ils ont construits par eux-mêmes la maison que vous connaissez de vue.

L'Union Touristique les Amis de la Nature est un mouvement associatif international de tourisme social et de loisirs populaires, né en 1895 à Vienne (Autriche) et créé en France en 1912.

Il s'agit d'une association auto-gestionnaire proposant

- Des activités diverses en direction des familles, pluri-générationnelles, ainsi que des maisons de vacances et campings accessibles à tous, le fonctionnement étant basé sur le bénévolat dans le but d'offrir des loisirs à coût modeste.
- Des rencontres et des échanges permettant de lutter contre l'individualisme croissant de la société actuelle
- Le partage des savoirs et expériences
- Des actions en faveur de la défense de la nature, de l'homme et de son environnement.

La fédération française des Amis de la nature est membre de l'Internationale des Amis de la Nature. Avec plus de 500 000 adhérents dans 50 organisations membres et partenaires, notre mouvement compte, mondialement, parmi les plus grandes organisations non gouvernementales (ONG).

L'adhésion se fait auprès de l'association locale la plus proche du domicile.

C'est d'ailleurs au sein de cette association locale que l'on participe vraiment à la vie du mouvement. Un calendrier d'activités est proposé tout au long de l'année. C'est à travers les activités qu'on apprend à mieux se connaître. C'est par la fréquentation des installations Amies de la Nature que l'on s'imprègne et partage l'esprit A.N. C'est par les travaux réalisés en commun, dans l'amitié et la convivialité, qu'existent et sont gérés nos chalets et maisons (une cinquantaine en France).

Pour en savoir plus sur notre section, n'hésitez pas à consulter notre blog :

**[an-coueron.over-blog.com](http://an-coueron.over-blog.com)**

**Les Amis de la Nature de Couëron vous souhaitent une excellente année 2017**



Maison  
Amis  
de  
la  
Nature  
de  
Saint  
Laurent  
sur  
Oust

**Les Amis de la Nature**





Discipline récente, la kinésiologie est la science du mouvement, de la fluidité du corps et de l'esprit. C'est une méthode douce et éducative. Elle permet de détecter nos sources de stress ou de déséquilibres. Elle se base sur **le mouvement** (des mouvements énergétiques simples) et **le toucher** (la digitopressure) pour rééquilibrer le corps. Son originalité réside dans le fait d'établir un dialogue avec le corps par le biais du test du tonus musculaire.

La Fédération Française de Kinésiologie la définit ainsi : « C'est une pratique professionnelle destinée à favoriser un état d'équilibre et de bien-être physique, mental et social. Elle regroupe un ensemble de techniques de gestion du stress et des émotions. »

### Origines

Issue de la chiropractie et de la médecine traditionnelle chinoise, la kinésiologie émerge dans les années 60. C'est le Dr Georges GOODHEART qui établit le principe du test musculaire. Depuis sa naissance, notre corps enregistre tout. Il garde en mémoire toutes les souffrances aussi bien physiques qu'émotionnelles. Le tonus musculaire sert d'indicateur au kinésiologue. La kinésiologie considère le corps dans toutes ses dimensions. Une séance vise donc aussi bien à rétablir un **équilibre** émotionnel (psychologique) que structurel (anatomie, la posture) ou biochimique (physiologique).

### Rôle du kinésiologue

Le kinésiologue est un « facilitateur », un praticien qui favorise l'activation des ressources de la personne et l'accompagne à son rythme, sur plusieurs séances. Il l'amène à être actrice lors des séances : la personne est consciente et participative.

### Principe : le test musculaire

Le test musculaire est une indication sur l'énergie du corps. L'hypotonie d'un muscle (faiblesse ou manque de tonus) montre l'existence d'un déséquilibre du corps que l'on va rééquilibrer par l'auto massage de zones réflexes.

Le test musculaire est indolore et se pratique sur muscle sain.

### Pourquoi consulter un kinésiologue ?

Méthode préventive, la kinésiologie vise à détecter les dysfonctionnements et déséquilibres corporels avant qu'ils ne s'aggravent.

Elle a également un apport éducatif : elle aide la personne à prendre conscience de l'état dans lequel elle se trouve et l'accompagne pour

retrouver un état d'équilibre procurant le bien-être et pour gérer le stress inhérent à la vie actuelle.

Elle peut soutenir par un accompagnement émotionnel les personnes face à leurs pathologies et à leurs conséquences dans leur quotidien, même si elle n'intervient pas sur la pathologie elle-même et ne pose pas de diagnostic.

### Comment se déroule une consultation individuelle ?

Une consultation se déroule en plusieurs étapes :

- un échange où la personne va définir un objectif de séance
- une évaluation des déséquilibres liés à cet objectif
- un équilibrage
- une évaluation des changements
- un ancrage des résultats obtenus.

### Durée et prix

Une séance dure en moyenne de 30 minutes à 1 heure pour un coût compris entre 30 et 60 euros. Pour le moment, la kinésiologie n'est pas remboursée par l'Assurance maladie. Certaines mutuelles prennent en compte un forfait limité pour un nombre réduit de séances.

### A savoir

Il n'existe aucune contre-indication à la kinésiologie. Elle s'adresse du nouveau-né à la personne âgée. La consultation est une démarche volontaire de la personne dans la recherche d'un mieux-être, d'une compréhension de ses difficultés ou pour optimiser ses facultés physiques (dans un sport ou la pratique d'un instrument de musique par exemples).

## Conclusion

Le mouvement, c'est la vie.

A l'heure où l'on parle écologie de la nature au niveau mondial et où l'on nous annonce un allongement de vie, la kinésiologie apparaît comme une forme d'écologie personnelle très actuelle.

Prendre soin de son corps au quotidien (alimentation, soin du corps, exercices physiques d'entretiens), apaiser les tensions corporelles, développer la connaissance de soi-même, entendre et comprendre les messages que nous envoie le corps puisqu'il nous parle et est notre meilleur allié.



*Estelle GUYOT*  
Praticienne diplômée en  
kinesiologie

*La santé par le toucher et  
le mouvement*

07 87 87 84 47

*Sur RDV*

Cabinet ou à domicile

Organismes et particuliers



Tous ensemble  
**réduisons** nos factures

**Ensemble, on est plus fort !**



Pays de Questembert - Pays de Malestroit  
Pays de Muzillac - Pays d'Allaire - Pays de La Gacilly

**Nous sommes maintenant près de 1200** à faire partie du réseau [www.le-mulot.fr](http://www.le-mulot.fr), un réseau local pour faire des économies : énergie, équipement de la maison, travaux à domicile... Véritable place de village numérique, le mulot regroupe tout le périmètre rural situé entre Redon, Ploërmel et Vannes et porte cette demande regroupée exclusivement à des entreprises locales !

**Fioul, bois bûche, bûche densifiée, granulé de bois**, Le Mulot regroupe vos besoins, et vous permet d'accéder au bon produit, et aux meilleurs prix avec un fournisseur local.

**Faire des économies** c'est aussi consommer moins ou mieux : de nombreux artisans, tous appartenant à notre communauté de communes, tous choisis pour leur professionnalisme, se sont regroupés autour du mulot pour vous proposer des travaux d'efficacité thermique (isolation, VMC, équipements de chauffage), sur l'assainissement individuel, mais aussi plus largement tous les travaux et dépannages nécessaires dans votre maison. Simple, pratique venez sur notre site pour choisir en confiance un artisan ou demander en ligne un devis ou une intervention, le Mulot fait le reste en vous garantissant une intervention rapide.

**Le Mulot c'est aussi du conseil gratuit** à domicile, des contacts pour se repérer dans la jungle des aides et également des services comme le ramonage, la vidange de fosse ou l'entretien (obligatoire...) de vos systèmes de chauffage.

Venez nous rejoindre...

**Contact** : Vincent / [www.le-mulot.fr](http://www.le-mulot.fr) / 02 97 47 63 59

## VOUS AVEZ BESOIN D'EUX ...

## ILS ONT BESOIN DE VOUS

La Sécurité Civile en France repose essentiellement sur l'action des sapeurs-pompiers. Ils sont répartis en 3 catégories : les sapeurs-pompiers militaires, les sapeurs-pompiers professionnels (qui ont un statut de fonctionnaires territoriaux) et les sapeurs-pompiers volontaires. Ces derniers représentent la part la plus importante des effectifs (environ 200 000 sur le territoire français).

Pour le Morbihan, les sapeurs-pompiers volontaires sont au nombre de 2 611 pour 353 sapeurs-pompiers professionnels, femmes et hommes. L'importance de cet effectif permet d'assurer une distribution des secours la plus appropriée qui soit. Pour pérenniser cette distribution et leurs effectifs, les centres de secours, **et plus particulièrement** celui de votre commune, ont besoin de volontaires pour s'engager au profit de la population.

C'est pourquoi, le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Morbihan et la Mairie de xxxxx vous invitent à rejoindre les rangs des sapeurs-pompiers volontaires de xxxxx.

Cette activité ne s'inscrit pas dans le strict cadre du bénévolat. En effet, en tant que sapeur-pompier volontaire, vous bénéficierez d'indemnités horaires tant pendant vos temps de formation que sur celui passé sur les lieux des interventions. A noter que ces indemnités ne sont pas imposables, et n'entrent donc pas dans le calcul de vos revenus.

Il n'y a pas de profil type pour devenir sapeur-pompier volontaire. Chacun d'entre vous, femme ou homme, peut assurer ces missions qui sont en majorité des opérations de secours à personnes.

Dans cet objectif, le centre de secours de xxxxx recherche des personnes susceptibles de rejoindre son effectif afin de le renforcer et permettre la pérennité de ces missions.

N'hésitez pas à contacter le chef de centre de xxxxx, le xxxxxxxx, pour plus de renseignements. Le site Internet du SDIS 56 vous donnera également une vision du monde et de l'organisation des secours dans le Morbihan.

**« Un engagement important, au service des autres ».**

### **RENSEIGNEMENTS :**

- **Après du centre de secours :**

Chef de centre xxxxxx : xxxxxxxx au 06 32 63 xx xx

Mail : [xxxxx@sdis56.fr](mailto:xxxxx@sdis56.fr)

adresse du centre : xxxxx

- **Après de la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours :**

Adresse du site internet : [www.sdis56.fr](http://www.sdis56.fr)

SDIS 56 – 40 rue Jean JAURES – PIBS – CP 62 – 56038 – Vannes Cedex

Service du développement du volontariat : Chantal CASSAGNE au 02 97 54 56 25

Mail : [cchassagne@sdis56.fr](mailto:cchassagne@sdis56.fr)

La Gacilly • Guer • Malestroit

Guer communauté, la communauté de communes du Val d'Oust et de Lanvaux et la communauté de communes du Pays de La Gacilly formeront une seule et même entité au 1er janvier 2017. Ce nouvel établissement public de coopération intercommunale portera le nom de l'Oust à Brocéliande communauté.

Une harmonisation de l'organisation des services se met en place. Vous découvrirez dans ce document les informations principales concernant les services à la personne.

*A noter : Ces informations sont susceptibles d'être ajustées dans les mois à venir.*



## ZOOM SUR :

### Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Le SPANC est un service public local chargé de :

- Conseiller et accompagner les particuliers dans la mise en place de leur installation d'assainissement non collectif ;
- Vérifier les installations d'assainissement non collectif.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier, ce service change de lieu.

#### SPANC Mairie de la Gacilly

ru de l'Hôtel de Ville, 56200 LA GACILLY

Informations au 02 97 75 26 96.

Accueil sur rendez-vous uniquement.

### Les transports scolaires

De l'Oust à Brocéliande communauté est organisateur secondaire des transports scolaires. À ce titre, les cartes de transport des élèves sont délivrées par le service de proximité.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier, l'accueil des transports scolaires change d'organisation et de lieu.

#### Transports scolaires Centre ressources

4 avenue du général de Gaulle, 56380 GUER

Informations au 02 97 22 59 31

#### Accueil public

Guer : Lundi, mercredi, jeudi, vendredi 9h-12h30 / 14h-17h, Mardi 9h-12h30 / 14h-19h

Permanences à La Gacilly (Mairie) : Lundi 9h - 12h30

Permanences à Malestroit (Siège communauté de communes) :  
mercredi 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

# ANNUAIRE DES SERVICES ET ÉQUIPEMENTS GÉRÉS PAR LA NOUVELLE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

| Structure / Services  | Adresse   | Accueil public  | Téléphone      |
|---|---|---|----------------|
| <b>ADMINISTRATIF</b>  |   |   |                |
| <b>Siège administratif</b>  | P. A. de Tirpen, La Paviotaie 56140 MALESTROIT  | Lundi au jeudi : 8h30-12h30 / 13h30-17h30<br>Vendredi : 8h30-12h30 / 13h30-16h30  | 02 97 75 01 02 |
|   | <i>Services concernés : services administratifs, pôle développement économique et aménagement, pôle services à la personne, espace autonomie séniors.</i>   |   |                |
| <b>CULTURE</b>  |   |   |                |
| <b>Ecole de musique Guer</b>  | Centre ressources 4 avenue du général de Gaulle 56380 GUER  | Guer : Lundi, mercredi, jeudi, vendredi 9h-12h30 / 14h-17h, Mardi 9h-12h30 / 14h-19h  | 02 99 22 56 57 |
| <b>Espace public numérique</b><br><b>NOUVEAUX LIEUX NOUVEAUX HORAIRES</b> | Pass'temps 5-7 Rue Sainte-Anne 56140 MALESTROIT<br>Cyberespace / Centre ressources 4 avenue du général De Gaulle 56380 GUER<br>Médiathèque La Gacilly Place du général de Gaulle 56200 LA GACILLY<br>Médiathèque Carentoir Chemin du Presbytère 56910 CARENTOIR | Pass'temps - Malestroit : lundi / jeudi, Cyberespace - Guer : mardi / vendredi<br>Médiathèque - La Gacilly : mardi matin<br>Médiathèque - Carentoir : mardi matin<br>Itinérance dans les communes à venir | 06 02 50 81 11 |
| <b>La passerelle La Gacilly</b>   | Le Bout du Pont 56200 LA GACILLY  | Mercredi, vendredi, samedi et dimanche : 14h -18h   | 02 99 08 21 75 |
| <b>Médiathèque Carentoir</b>  | Chemin du Presbytère 56910 CARENTOIR  | Mardi : 13h30 - 18 h, Mercredi : 10h - 12h30 / 13h30 à 19h, Jeudi : 13h30 - 18h, Vendredi : 13h30 - 18h, Samedi : de 10h - 12h30 / 13h30 - 16h30  | 02 99 93 74 74 |
| <b>Médiathèque La Chapelle Gaceline</b>                                   | Le Phare culturel 56200 LA CHAPELLE GACELINE  | Mercredi : 10h - 12h / 14h à 17h, Vendredi : 17h - 19h  | 02 99 08 04 15 |
| <b>Médiathèque La Gacilly</b>   | Place du général de Gaulle 56200 LA GACILLY   | Mardi : 14h - 18 h, Mercredi : 10h - 12h30 / 14h à 18h30, Vendredi : 15h - 18h, Samedi : de 10h - 12h30 / 14h - 17h   | 02 99 08 08 88 |
| <b>Médiathèque Tréal</b>  | Place Abbé Lohier 56140 TRÉAL   | Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 16h30 - 18h, Mercredi : 14h30 - 17h30   | 02 99 93 74 32 |
| <b>Musée de la Résistance Bretonne</b>                                    | Les Hardys Béhélec 56140 SAINT MARCEL   | 1 <sup>er</sup> janvier-2 avril/30 octobre-31 décembre : 10h-18h, 3 avril-11 juin/18 septembre-29 octobre : 10h-18h30 ; 12 juin-17 septembre : 10h-18h30  | 02 97 75 16 90 |
| <b>PETITE ENFANCE / ENFANCE / JEUNESSE</b>                                |   |   |                |
| <b>Accueil de loisirs Malestroit</b>                                      | Prés Sainte-Anne 56140 MALESTROIT   | Lundi au vendredi (vacances scolaires) et mercredi (hors vacances scolaires) 7h30-18h30   | 02 97 73 76 04 |
| <b>Accueil de loisirs Pleucadeuc</b>                                      | Allée de Chabannes 56140 PLEUCADEUC   |   | 02 97 26 91 11 |
| <b>Accueil de loisirs Ruffiac</b>   | Ecole Sainte Anne 56140 RUFFIAC   | Lundi au vendredi (vacances scolaires) 7h30-18h30   | 02 97 93 76 04 |
| <b>Accueil de loisirs Sérent</b>  | Chemin du Paradis 56460 SÉRENT  |   | 02 97 70 60 22 |
| <b>Accueil de loisirs Pirouette Carentoir</b>                             | 16 rue de Bel Air 56910 CARENTOIR   | Lundi au vendredi (vacances scolaires) et mercredi (hors vacances scolaires) 7h30-18h30   | 06 10 12 74 20 |
| <b>Accueil de loisirs Gallopins Glénac / La Gacilly</b>                   | La planchette 56200 GLÉNAC  |   | 06 09 82 86 35 |
| <b>Anim Loisirs La Gacilly</b>  | La maison bleue, place de l'église 56200 LA GACILLY   | Lundi au vendredi (vacances scolaires) 7h30-18h30   | 06 10 12 74 20 |
| <b>Anim Loisirs Malestroit</b>  | Salle des Sports de la Daufresne 56140 MALESTROIT   | Lundi au vendredi (vacances scolaires) 7h30-18h30   | 06 07 65 52 83 |
| <b>Cantine La Gacilly</b>   | 1 Rue Marcel Chesnais 56200 LA GACILLY  | /   | 02 99 08 54 11 |
| <b>LAEP Malestroit</b>  | Les Prés Saint Anne 56140 MALESTROIT  | Vendredi matin hors vacances scolaires : 9h30/12h   | 02 97 72 25 64 |
| <b>Multi accueil Augan</b>  | Place de la Liberté 56800 AUGAN   | Lundi au vendredi 7h30/19h  | 02 97 93 14 74 |
| <b>Multi accueil "Karan-tezig" Carentoir</b>                              | 16 rue de Bel Air 56910 CARENTOIR   | Lundi au vendredi 7h30/18h30  | 02 99 93 34 37 |
| <b>Multi accueil Guer</b>   | 5 rue des Cerisiers 56380 GUER  | Lundi au vendredi 7h30/19h  | 02 97 22 04 49 |
| <b>Multi accueil Malestroit "L'Oustick"</b>                               | Faubourg Saint Julien 56140 MALESTROIT  | Lundi au vendredi 7h30/18h30  | 02 97 72 24 08 |
| <b>Multi accueil Ruffiac "Brin de Malice"</b>                             | 7 rue de la poste 56140 RUFFIAC   | Lundi au vendredi 7h30/18h30  | 02 97 93 78 65 |
| <b>Multi accueil Sérent "La Ribambelle"</b>                               | Chemin de du Paradis 56460 SERENT   | Lundi au vendredi 7h30/18h30  | 02 97 93 85 46 |
| <b>Multi accueil itinérant l'île aux enfants</b>                          | Lundi et mardi : Saint Martin sur Oust, salle Brocéliande<br>Mercredi, jeudi et vendredi : La Gacilly, salle Mathurin Robert  | Lundi au vendredi 8h30/17h30  | 06 32 06 66 83 |

| Structure / Services   | Adresse  | Accueil public  | Téléphone      |
|--|--|---|----------------|
| <b>PETITE ENFANCE / ENFANCE / JEUNESSE (suite)</b>                     |  |   |                |
| <b>Point Information jeunesse</b>                                      | Centre ressources 4 avenue du général de Gaulle 56380 GUER     | Lundi, mercredi, jeudi, vendredi 9h-12h30 / 14h-17h, Mardi 9h-12h30 / 14h-19h   | 02 97 22 18 52 |
| <b>RAM La Gacilly</b>  | Rue de l'Hotel de ville 56200 LA GACILLY                       | Sur rendez-vous   | 02 99 08 07 06 |
| <b>RAM Guer</b>  | Maison de l'enfance 5 rue des Cerisiers 56380 GUER             |   | 02 97 22 58 58 |
| <b>RAM Malestroit</b>  | Faubourg Saint-Julien 56140 MALESTROIT                         |   | 02 97 73 78 32 |
| <b>Transports scolaires</b><br><b>NOUVEAUX LIEUX NOUVEAUX HORAIRES</b> | Centre ressources 4 avenue du général de Gaulle 56380 GUER     | Guer : Lundi, mercredi, jeudi, vendredi 9h-12h30 / 14h-17h, Mardi 9h-12h30 / 14h-19h<br>Permanences - La Gacilly (Mairie) : Lundi 9h - 12h30<br>Permanences - Malestroit (siège CC) : mercredi 9h - 12h30 / 13h30 - 17h | 02 97 22 59 31 |
| <b>SENIORS</b>   |  |   |                |
| <b>Espace Autonomie Seniors Malestroit</b>                             | P. A. de Tirpen, La Paviotaie 56140 MALESTROIT                 | Mardi au jeudi : 9h - 12h30<br>13h30 - 17h et le vendredi 8h30 - 12h30 / 13h30 - 16h30  | 02 97 75 16 58 |
| <b>Espace Autonomie Seniors Guer</b>                                   | Centre ressources 4 avenue du général de Gaulle 56380 GUER     | Lundi, mercredi, jeudi, vendredi 9h-12h30 / 14h-17h, Mardi 9h-12h30 / 14h-19h   | 02 97 22 58 58 |
| <b>TOURISME</b>  |  |   |                |
| <b>Office du Tourisme La Gacilly</b>                                   | Le Bout du Pont 56200 LA GACILLY                               | Lundi au samedi (vacances scolaires) 9h30-12h30 / 14h-18h<br>1/06 au 30/09 7j/7 10h30/18h   | 02 99 08 21 75 |
| <b>Office du Tourisme Malestroit</b>                                   | 5-7 Rue Ste Anne 56140 MALESTROIT                              | Lundi au samedi (vacances scolaires + d'avril à septembre) 9h30-12h30 / 14h-18h   | 02 97 75 45 35 |
| <b>Office du Tourisme Guer</b>   | 2 Place de la Gare 56380 GUER                                  | Mardi 9h30 - 12h30 / 14h-18h, mercredi 14h-18h (hors vacances) Lundi au samedi (vacances scolaires + juin et septembre) 9h30-12h30 / 14h-18h (7j/7 du 1/06 au 30/09)  | 02 97 22 04 78 |
| <b>VIE QUOTIDIENNE</b>   |  |   |                |
| <b>Déchèterie Carentoir</b>  | Zone d'Activités de l'Épine 56910 CARENTOIR                    | Du 1/04 au 30/09<br>Mardi au jeudi 13h30 - 17h30, vendredi 10h-12 / 13h30-18h et samedi 9h-12 / 13h30-18h. Fermeture 16h30 du 1/10 au 31/03   | 02 99 08 99 26 |
| <b>Déchèterie Porcaro</b>  | La Lande de la Fontenelle 56380 PORCARO                        | Lundi 13h30 - 18h, Mercredi 8h30 - 12h / 13h30 - 18h<br>Vendredi 13h30 - 18h<br>Samedi 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30   | 02 97 22 59 84 |
| <b>Déchèterie Ruffiac</b>  | La Lande des Arches 56140 RUFFIAC                              | Mardi, jeudi 9h - 12h<br>Samedi 9h - 12h / 13h30 - 18h  | 02 97 93 76 85 |
| <b>Déchèterie Sérent</b>   | Parc d'Activités du Gros Chêne 56460 SÉRENT                    | Lundi 13h30 - 18h<br>Mercredi, vendredi, samedi 9h - 12h / 13h30 - 18h  | 02 97 75 23 81 |
| <b>Gestion des déchets</b>   | Centre technique, La ville aux aînés 56200 LA GACILLY          | Lundi et mercredi 9h-12h30 / 14h à 17h  | 02 99 08 06 03 |
| <b>SPANC</b><br><b>NOUVEAU LIEU</b>                                    | Mairie de la Gacilly rue de l'Hotel de Ville, 56200 LA GACILLY | Sur rendez-vous   | 02 99 75 26 96 |
| <b>Point Emploi Formation</b>  | Centre ressources 4 avenue du général de Gaulle 56380 GUER     | Guer : Lundi, mercredi, jeudi, vendredi 9h-12h30 / 14h-17h, Mardi 9h-12h30 / 14h-19h  | 02 97 22 18 52 |
| <b>Vie associative</b>   | Centre ressources 4 avenue du général de Gaulle 56380 GUER     | Guer : Lundi, mercredi, jeudi, vendredi 9h-12h30 / 14h-17h, Mardi 9h-12h30 / 14h-19h  | 02 97 22 56 57 |

# ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ET DES JARDINS



Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust - 56800 PLOERMEL

Tel: 02 97 73 36 49

## En route vers le zéro phyto

Produits Phyto et espaces verts : la Loi LABBE s'accélère

La loi LABBE a pour objectif de mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national.

Elle interdit aux personnes publiques d'utiliser, ou de faire utiliser, des pesticides pour l'entretien de certains espaces publics à compter du **1er janvier 2017**

*Quels sont les espaces concernés par l'interdiction des pesticides ?*



*Quels sont les produits qui restent autorisés ?*



## UNE MESURE QUI CONCERNE AUSSI LES JARDINIERS AMATEURS

Au **1er janvier 2017**, les pesticides ne pourront plus être vendus en libre-service. Ils seront sous clef, accessibles après un conseil personnalisé, prodigué par un personnel formé.

A compter du **1er janvier 2019**, la vente, l'utilisation et la détention de produits phytosanitaires sera interdite aux particuliers.

Les produits qui restent autorisés sont les mêmes que pour les collectivités

Infographie réalisée par le Ministère du Développement Durable

## DESHERBAGE CITOYEN

Si la flore sauvage s'installe c'est que la commune fait le choix de respecter votre santé et l'environnement.

Partagez les efforts avec votre municipalité. Aidez nous à entretenir les pieds de murs et les trottoirs situés devant chez vous.

Pratiquer un désherbage citoyen : balais, binette et bonne humeur !

**Vous aussi aidez nous et participez à la réduction des pesticides sur la commune**



## Vous avez dit « mauvaises herbes » ?

Le pissenlit, l'ortie, le rumex, le mouron, le plantain ou encore le séneçon sont trop souvent accusés de vagabondage sur les trottoirs. On les appelle « mauvaises herbes » car elles sont jugées indésirables.

Pourtant ces plantes ont de nombreux intérêts: elles accueillent une faune utile, nourrissent les pollinisateurs et apportent des couleurs à nos rues

**CHANGEONS NOTRE REGARD SUR LA VEGETATION SPONTANEE !**

*Des questions?* N'hésitez pas à contacter votre Mairie ou le Syndicat Mixte du Grand bassin de l'Oust